

**JPIC** - Pour « faire justice », il ne suffit pas de reconnaître et de punir le coupable d'un crime: il faut que « l'on fasse tout ce qui est possible pour corriger et améliorer l'homme » en vue de sa réinsertion sociale. La fonction de rééducation et de réhabilitation de la peine carcérale a été répétée par le Pape dans le discours aux participants à la XVIIe Conférence des directeurs des administrations pénitentiaires du Conseil de l'Europe, reçus en audience dans la matinée du jeudi 22 novembre dans la salle Clémentine.



Pour Benoît XVI, il ne s'agit pas d'« un aspect accessoire et secondaire du système pénal » mais de son « moment culminant et qualifiant ». La nécessité que le détenu vive en prison « un temps de réhabilitation et de maturation », en effet, doit être considérée comme une « exigence de la société elle-même, tant pour réinsérer une personne qui puisse contribuer de façon utile au bien de tous, que pour en réduire la la tendance à la délinquance et le danger pour la société ». Lorsque ce n'est pas le cas – a observé le Pape – « la justice ne se réalise pas au sens intégral »: avec la conséquence qu'« une détention qui échoue dans sa fonction éducative » devient « une peine anti-éducative qui, paradoxalement, accentue, au lieu de combattre, la tendance à la délinquance et le danger de la personne pour la société ».

Il est prioritaire, selon le Souverain Pontife, de « rendre plus dignes les prisons et d'assurer aux détenus des moyens de soutien et des parcours de formation plus efficaces ». A cet égard, la « disponibilité de ressources financières adéquates » ne suffit pas; il faut également « une croissance dans la mentalité, afin d'unir le débat carcéral concernant le respect des droits humains du détenu à celui plus vaste relatif à la réalisation même de la justice pénale ».

Enfin, Benoît XVI a évoqué la question des « détenus étrangers, souvent dans des conditions difficiles et fragiles », et a invité à créer dans les prisons « une véritable communauté éducative ».

<http://www.osservatoreromano.va>

*Publié : 22/11/2012*